

Session de 1991 de la CDNU

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) tiendra sa session annuelle de 1991 du 22 avril au 13 mai au siège de l'ONU, à New York. La CDNU, telle qu'on la connaît aujourd'hui, a été créée en 1979. Il s'agit d'une instance délibérante chargée d'étudier un nombre donné de questions relatives au désarmement.

Ces dernières années, on a pu voir l'ordre du jour de la CDNU s'allonger et l'étude de nombreux points stagner en raison des approches fondamentalement différentes des membres participants. De crainte que la CDNU ne risquer de complètement perdre son utilité en ce qui concerne la question du désarmement multilatéral, plusieurs pays, à l'issue de la session de 1989, ont préconisé la mise en oeuvre de réformes destinées à revitaliser l'institution. Cette proposition a abouti à une entente sur un ensemble de réformes, approuvées par consensus, qui ont pris effet à la session de 1990. On en retiendra surtout la décision de régler, pendant la session de 1990, toutes les questions encore en suspens afin que la CDNU puisse passer à un nouvel ordre du jour en 1991. Les membres de la CDNU peuvent se targuer d'avoir terminé en 1990, comme ils s'étaient engagés à le faire, l'étude de tous les points qui avaient été reportés.

Les réformes prévoient notamment qu'à partir de sa session de 1991, la CDNU devra s'en tenir à un programme de travail en quatre points. L'un de ces points, «Informations objectives sur les questions militaires», avait déjà fait l'objet d'une étude préliminaire à la session de l'an dernier et sera analysée plus à fond en 1991. Le Canada qui, comme de nombreux autres pays, était très satisfait de l'analyse initiale de la question sous la présidence de l'Autriche, a bon espoir que les conclusions de la CDNU seront utiles.

Trois nouveaux points sont au programme de travail de 1991. Le point intitulé «Approche régionale du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale» sera l'occasion sans précédent d'examiner en détail — dans une tribune mondiale, multilatérale — le dossier du désarmement régional et, bien entendu, les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité.

Le «Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et des domaines connexes», autre point, permettra de débattre d'une question im-

portante qui attend toujours d'être étudiée de façon approfondie au niveau multilatéral. Il est à prévoir que l'on examinera la question de la modernisation des systèmes d'armements et de ses répercussions sur la sécurité internationale.

Le dernier point au programme de travail de 1991 porte sur le «Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires». La question du désarmement nucléaire a déjà été abondamment étudiée par la CDNU, sans grand succès du reste. Les divergences au niveau multilatéral sont demeurées malgré des progrès jamais vus dans le contrôle des armes nucléaires au niveau bilatéral.

La délégation canadienne à la session de 1991 de la CDNU sera conduite par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement. Le Canada voit dans la session qui s'annonce l'occasion de consolider les progrès de l'an dernier concernant la dynamisation de la CDNU et se réjouit à l'idée de participer activement aux discussions. ■

L'Étude du GCIO : compte rendu des travaux

Par F.J.F. Osborne. M. Osborne, expert-conseil chez Spar Aerospace Limited de Montréal, est vice-président du groupe d'étude mis sur pied par le GCIO. Le présent article est tiré d'un exposé qui a été présenté au 8^e Symposium annuel sur la vérification, à Ottawa, en mars dernier.

Contexte

L'étude menée par le Groupe consultatif industriel de l'OTAN (GCIO) sur la vérification des accords de désarmement conventionnel a tout d'abord été proposée au GCIO par les milieux industriels, qui souhaitaient la présenter à l'OTAN (voir le numéro 14 du *Bulletin du désarmement*, à la page 15). Les auteurs de l'étude proposaient de constituer une base de données complète sur les techniques existantes ou en développement de l'OTAN, qui pourraient servir aux fins de la limitation des armements conventionnels et de la vérification des accords.

L'étude relève d'un Groupe directeur, qui comprend des représentants

des milieux industriels des pays participants. Cinq équipes se partagent les travaux. Respectivement, elles se penchent sur : 1) les systèmes intégrés nécessaires; 2) la conception des systèmes intégrés; 3) les technologies spatiales; 4) les technologies aériennes; et 5) les technologies terrestres.

L'étude a commencé à la fin de mai 1990; la production finale du premier grand rapport doit avoir lieu en avril.

Les systèmes intégrés nécessaires

Il s'agissait d'une étude inhabituelle pour l'OTAN, en ce sens que c'était un projet mené par l'industrie et que, de ce fait, le travail ne répondait à aucun énoncé de besoins particulier formulé par l'OTAN; il n'y avait non plus aucun groupe «commanditaire» bien défini au sein de l'Alliance. Par conséquent, l'équipe n° 1 a été chargée de définir les exigences qui allaient guider les autres équipes dans leurs travaux. Pour y arriver, elle a analysé les traités de limitation des armements à l'étude ou en négociations. Elle a par ailleurs dû élaborer des paramètres techniques généraux concernant les besoins, les délais fixés pour les opérations de vérification et le traitement des données, les niveaux de confiance nécessaires, la définition des écarts revêtant une importance militaire, etc.

La conception des systèmes intégrés

L'équipe n° 2 a été chargée de définir le concept de système de vérification. Ainsi, elle a interprété les paramètres établis par la première équipe quant aux technologies générales applicables ou susceptibles de présenter un intérêt, et il a confié aux diverses équipes techniques le soin d'examiner des domaines particuliers. Comme l'étude porte non seulement sur les systèmes existants, mais aussi sur ceux dont on pense qu'ils entreront en service d'ici une dizaine d'années, on a déduit que de nouvelles versions de systèmes complets seront mises au point au cours de cette période, tout dépendant des mesures autorisées par les traités des différentes époques.

À mesure que l'étude progressait, les participants ont constaté que les évaluations techniques pouvaient se faire d'après six tâches génériques : surveiller l'infrastructure; surveiller les aires de stationnement des équipements limités par traité (ELT); compter les éléments susceptibles d'être des ELT (dont les systèmes apparemment identiques à d'autres, etc.); compter les ELT effectivement identifiés; évaluer le volume de la circulation; et repérer les